

LA DEMATERIALISATION

POUR UN FINANCEMENT PLUS RAPIDE

Sous réserve de la complétude du dossier de demande de subvention

- Le cerfa 12156*04 doit **obligatoirement** être rempli en ligne , imprimé, signé en original et transmis **COMPLET : dossier rempli + pièces à joindre* + justificatif des actions antérieures**
- Il doit être **signé en ORIGINAL** par le représentant légal ou par le délégataire (joindre un pouvoir du représentant à son délégataire signé par les deux parties).

Attention : Aucune nouvelle demande de subvention ne sera traitée si les actions de l'année antérieure n'ont pas été justifiées

OUTILS D'AIDE POUR LA DEMATERIALISATION- UNE OBLIGATION depuis 2017

Accéder à la dématérialisation en utilisant le portail : <http://addel.cget.gouv.fr>

Objectifs : Financement plus rapide *sous réserve de la complétude de dossier de demande de subvention*

Ne peuvent accéder à la dématérialisation que les structures déjà connus par le CGET ou ex ACSE (ayant déjà bénéficié d'une subvention) et donc disposant d'un code d'identification

Codes de Connexion :

Identifiant = Code tiers (Les 6 premiers chiffres de l'acte d'attribution de subvention du CGET ou ex ACSE
Exemple : 972714 ou 003856

Mot de passe = numéro SIREN (9 premiers chiffres du n° SIRET)

Deux tutoriels du CGET :

- procédure « pas à pas » papier
- Assistance informatique du CGET : « Proservia »

Mail via votre « espace réservé » / Tél : 09 70 81 86 94 / Horaire : 8h30 – 20h30 (hexagone).

Les nouveaux porteurs ne peuvent accéder à la dématérialisation, ils doivent donc fournir leur demande de subvention papier signée et complète avec les pièces obligatoires à joindre

OBLIGATION LEGALE : Compte rendu financier du projet

L'organisme bénéficiaire doit **justifier du bon emploi des subventions** allouées au cours d'un exercice, **au plus tard six mois suivant la clôture de cet exercice ou avant tout renouvellement d'une demande,**

- utilisant le portail extranet : <http://addel.cget.gouv.fr>

- puis en envoyant ce dossier dématérialisé Cerfa 15059*01 au service « politique de la ville » de la commune.

Faute d'avoir satisfait à cette obligation légale et contractuelle dans le délai imparti, vous serez tenus de **rembourser les crédits versés** et les paiements des subventions N+1 seront suspendus.

CI-APRES QUELQUES RAPPELS D'ELEMENTS INDISPENSABLES A RENSEIGNER

obligatoirement

(CERFA 12156*04 : pour la demande de subvention / CERFA 51781*01 Notice)

POUR FACILITER ET ACCELERER LE PAIEMENT DES SUBVENTIONS

N° FICHE	Intitulé de la FICHE	Éléments souvent négligés par les Structures. A renseigner OBLIGATOIREMENT
1	1.1 : « Présentation de l'association »	<ul style="list-style-type: none"> La Fiche 1.1, le RIB, la fiche SIRENE doivent être à la même adresse En cas de changement d'adresse, ou de dénomination, faire modifier la fiche sirène auprès de l'Insee Guyane, et le RIB auprès de la banque.
	1.2 : « Présentation de l'association (information administrative et ressources humaines)	Toute structure dont le budget annuel est supérieur à 150000€ recevant un montant total annuel de subvention supérieur à 50000 euros doit publier dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que les avantages en nature
2	2 « Budget prévisionnel de l'association »	<ul style="list-style-type: none"> Indiquer l'année d'exercice Le budget de l'ASSOCIATION doit être voté par l'assemblée de la structure, équilibré en charges et en produits. Si les sommes indiquées sont erronées (situation <i>bloquante pour l'instruction de la demande dans l'application</i>)
3	3.1 : « Description de l'action »	<ul style="list-style-type: none"> Objectifs du projet (Pourquoi ?, dans quel but ?) Description du projet (comment va se dérouler l'action ? Que proposez-vous de faire ?)
	3.1 : « Description de l'action suite » publics, moyens, zone géographique	<ul style="list-style-type: none"> Pour qui ?, profil du public (élèves, chômeurs, familles..), nombre approximatif des personnes concernées, le % habitant un quartier prioritaire, citer le ou les quartiers d'habitation des bénéficiaires Quels moyens humains matériels et financiers le responsable dispose-t-il pour réaliser cette action ? Préciser la zone géographique de réalisation par l'action (citer les quartiers concernés)
	3.1 : « Description de l'action suite » - date de mise en œuvre, durée, méthode d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Préciser la date de début et durée de l'action (fin de l'action 31/12/N maximum ou 30/06/N+1 - actions scolaires) Les méthodes d'évaluation et d'indicateurs choisis au regard des objectifs de l'action.
	3.2 : « Budget prévisionnel de l'action » Explicatif du tableau financier	<ul style="list-style-type: none"> Explicatif du tableau « budget prévisionnel du projet » Si concerné, contributions volontaires à compléter
	3.2 : « Budget prévisionnel de l'action » tableau financier	<ul style="list-style-type: none"> Indiquer l'année d'exercice la subvention demandée doit être inscrite au compte 74 sur la ligne ETAT avec comme intitulée soit CGET, soit POLITIQUE VILLE. (<i>Rien d'autre</i>) le budget de l'ACTION doit être équilibré en charges et en produits. Si les sommes indiquées sont erronées (<i>situation bloquante pour l'instruction de la demande dans l'application</i>) <u>Si il existe un excédent pour les actions partiellement réalisées dans l'année contractuelle</u> <p>Le reliquat doit être inscrit au budget prévisionnel de n+1 en cas de renouvellement de financement. Il sera inscrit au compte 78 (789) «report de ressources d'opérations antérieures».</p>
4	4.1 : « Déclaration sur l'honneur »	<ul style="list-style-type: none"> Visée en ORIGINAL par le représentant légal de la structure ou le délégataire (Pas de Copie) La délégation de signature du responsable légal doit être signée par le représentant légal actuel et le délégataire. Elle doit inclure, à minima, une délégation pour la signature des demandes de subventions. Le montant demandé doit être égal au montant indiqué dans le budget prévisionnel de l'action ligne74 ETAT /CGET Cocher la case correspondant au montant de subventions perçu au cours des 3 dernières années ;

